

Informations diverses

Recrutement assistant familiaux

Le département du Morbihan organise des réunion s « découverte du métier » d’assistant familiaux. Ces réunions sont gratuites et sans inscription afin de permettre à toutes personnes intéressées ou en questionnement de répondre à leurs interrogations et de pouvoir si besoin les accompagner dans leur projet. Les prochaines réunion dans le secteur sont : **Jeudi 1er février 2024** salle 5 bis place Anne de Bretagne à Locminé de 18h à 19h. **Jeudi 8 février 2024**, au Palais des Congrès de Pontivy de 18h à 19h.

MORBIHAN

Ce qui change au 1er janvier 2024

France Travail

Pôle emploi devient France Travail. L'opérateur bénéficiera de moyens renforcés pour accompagner les personnes en recherche d'emploi et de soutenir les entreprises dans leur recrutement.

Revalorisation du Smic

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic ☞) est revalorisé de 1,13 %, soit une augmentation de 15 euros nets par mois.

Titre-restaurant

L'assouplissement des règles d'utilisation du titre-restaurant, qui permet de payer des produits alimentaires autres que les repas consommés au restaurant ou achetés auprès d'un commerce assimilé, est maintenu jusqu'au 31 décembre 2024

Lancement de « Mon leasing électrique »

Le Gouvernement met en place une offre de location longue durée de voitures électriques à 100 euros par mois. Le but est de permettre aux ménages les plus modestes de passer à l'électrique.

Tri obligatoire des biodéchets

Les déchets alimentaires ne sont plus autorisés à être jetés avec les ordures ménagères.

Chaque foyer devra mettre en place une solution de tri à la source, que ce soit un bac à compost personnel ou un bac de tri.

Des pôles spécialisés contre les violences intrafamiliales

Des pôles spécialisés contre les violences intrafamiliales sont créés dans tous les tribunaux et cours d'appel pour garantir une action coordonnée et rapide de tous les acteurs judiciaires et de leurs partenaires.

Bonus réparation

Le montant du bonus réparation double pour cinq appareils du quotidien (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, aspirateur et téléviseur). Il augmente pour plus d'une vingtaine de produits et 24 nouveaux équipements sont éligibles. Une réparation pour casse accidentelle est désormais possible.

Sécurité routière

Excès de vitesse

Les conducteurs ne sont plus pénalisés par la perte de points de permis pour des excès de vitesse inférieurs à 5 km/h, mais ils restent soumis à des amendes forfaitaires allant de 68 à 135 euros.

La réduction d'un point de permis est applicable uniquement pour les excès de vitesse compris entre 5 km/h et 20 km/h.

Permis de conduire à 17 ans

Un candidat âgé de 17 ans peut se présenter à l'examen pratique du permis de conduire pour la catégorie B et se voir délivrer un titre de conduire.

MaPrimeAdapt'

L'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap.

Prime pour la mise en location

Une prime de 5 000 euros par logement est instaurée pour les propriétaires qui mettent en location leur bien vacant ou leur résidence secondaire dans des territoires ruraux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Je vous souhaite à tous une belle année 2024 ; qu'elle vous apporte du bonheur, la santé et une pleine réussite dans vos projets ; et vous attends à la cérémonie des vœux le vendredi 19 janvier à 19 heures à la salle du Roiset.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

Brèves du Conseil

Séance du conseil municipal du 12/12/2023

Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUD, Mr Romuald BLANC, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAU-GUIN, Mme Claudine NIZAN.

Excusées : Mme Sophie BROGARD, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIOUX.

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME.

Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GRANDIN.

SUBVENTION AU CCAS :

Le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale. Le CCAS doit faire face aux dépenses prévues à son budget primitif 2023. Il convient de verser au CCAS la subvention qui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement et d'arriver à l'équilibre.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal verse une subvention d'un montant de 3000 € (article 657362) au Centre Communal D'Action Sociale de Guéhenno.

Pour	9
Contre	/
Abstention	/

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :

Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires.

Les membres de la commission environnement réunis le 23 novembre 2023 proposent de définir les ZAE nR suivantes :

Zone accélération pour les projets d'implantation d'éolienne :

La commission environnement propose de recenser les zones pour les projets éoliens dans le plan joint en annexe.

Sur la zone 1 : projet éolien Moulin de Coëlo porté par l'entreprise VDN ;

Sur la zone 2 : mats éoliens existants (projet de déplacement des anciennes éoliennes) ;

Sur la zone 3 : projet éolien porté par l'entreprise Kallista ;

Zone d'accélération pour les projets photovoltaïques sur toiture :

Concernant les projets photovoltaïques sur toiture, la commission environnement propose d'inclure les bâtiments suivants :

salle multifonctions ;

17 rue Saint Pierre ;

bâtiments de la zone artisanale du Clégrio ;

Zone d'accélération pour les projets photovoltaïques sur les ombrières de parking :

Concernant les projets photovoltaïques sur les ombrières de parking, la commission environnement propose d'inclure les secteurs suivants :

parking salle multifonctions ;

parking zone artisanale du Clégrio ;

parking derrière la mairie ;

parking entrée de bourg coté Saint Jean (en face de l'espace du Souvenir) ;

Pour	8
Contre	/
Abstention	1

Page 1

REPAS A EMPORTER

L'Entente des Basketteuses Guéhenno

SAMEDI 20 JANVIER

DE 18H00 A 20H00

SALLE DES SPORTS DE GUEHENNO

TARTIFLETTE

SALADE

DESSERT

OU

BOURGUIGNON

POMMES DE TERRE

DESSERT

Restaurant Rive GAUCHE

10€

INSCRIPTIONS: 06 65 14 62 25 - 06 58 55 15 17

basket-guehenno@outlook.fr

Date limite de réservation 16 janvier 2024

Année 2024 I.P.N.S Ne pas jeter sur la voie publique

Gwenn Ha Du

9, rue nationale - 56420 Guéhenno

09.75.25.81.37

Pensez à réserver

Programme du mois de Février

Vendredi soir - 2 février

« Couscous Royal »

agneau, merguez, poulet

Tous les premiers vendredi du mois

Vendredi soir - 9 février

« Poulet aux écrevisses et riz sauvag

Vendredi soir - 16 février

« Choucroute »

Vendredi soir - 23 février

« Fermeture exceptionnelle »

14.50 € Sur place et 11.50 € A emporter

Tous les vendredi soir

Burger et frites « maison »

(steak, tomates, salade, oignons caramélisés, mayonnaise au cumin, sauce cheddar)

14.50 € Sur place - 11.50 € A emporter

Fermeture le samedi 24 février

Réouverture du Gwenn Ha Du :

le lundi 04 mars

JANVIER 2024

Votre Mairie

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

accueil@guehenno.bzh

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi De 14h à 17h

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence le samedi matin sur rendez-vous

CCAS :

Permanence sur rendez-vous

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

GYM DOUCE

Tous les mardi de 10h à 11h à la salle du Roiset.

4€ la séance - 30€ le trimestre.

MÉDITATION SONORE

à 19h30 à la salle du roiset

Lundi 5 février 2024 thème « Se connecter à ses Chakra ».

Lundi 11 mars 2024 thème être soit, retrouver sa force tantrique »

PLANNING BIBLIOTHÈQUE

Ouverture

- les vendredis : 05/01 ; 12/01; 19/01 ;26/01 et 02/02

- les dimanches : 07/01; 14/01 ; 21/01; 28/01 et 04/02

Le prêt de livres est gratuit.

DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

Du lundi au samedi: 08h30-12h30 / 14h00-18h00

Le jeudi : Fermée

Responsable publication : Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

DEMANDE DE SUBVENTION APEL POUR NOËL 2023 :

Comme chaque année, l’APEL du RPI Billio-Guéhenno adresse à la commune une demande de subvention pour la période de Noël.
L’APEL demande une subvention de 15€ par élève de la commune afin de financer un cadeau de classe, un chocolat et un spectacle lors d’une matinée de Noël.
Considérant que pour l’année 2023-2024, la subvention demandée par l’APEL est de 420€.
Après délibération, le conseil municipal à 8 voix pour et 1 contre, valide le versement d’une subvention à l’APEL du RPI Billio-Guéhenno d’un montant de 420€ pour Noël 2023.

DECISION MODIFICATIVE :

Les décisions modificatives peuvent être votées en cours d’année et résultent de virements de crédits nécessaires, de l’emploi des recettes non prévues au budget primitif, ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire.
Le montant de l’attribution de compensation provisoire 2023 est de 154 233,72 € et est plus important que le montant inscrit au budget.
Le montant du prélèvement du FPIC 2023 est de 8089,00 € (en contrepartie, il est versé à la commune un montant de 16 289,00 €)
Après délibération, à l’unanimité le conseil municipal :
Valide la décision modificative du budget général ;
Autorise le Maire à mandater la somme de 154 233,72 € et à signer tout document relatif à l’exécution de cette délibération.

Pour	8
Contre	1
Abstention	/

Pour	9
Contre	/
Abstention	/

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024

La commission finance du 21 novembre 2023 propose d’adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Location salles communales aux particuliers	Habitants de Guéhenno	Hors commune
Restaurant scolaire Vin d'honneur Repas/Buffet campagnard	35 € 100 €	50 € 150 €
Salle des fêtes Vin d'honneur/réunions Forfait 1 jour Forfait 2 jours Bal/fest-noz Spectacle Réception après obsèques Sonorisation Podium (prêt sur demande avec caution de 200€) Cuisine (forfait applicable à la location)	chauffage 60€ 160€ 260€ 35 € 50€ 40€ 35€ 460 € 1 000 €	chauffage 80€ 260€ 360€ 50 € 100€ 50€ 50€ 460 € 1 000 € Equivalent prestation nettoyage
Location salles communales aux associations	Associations communales et extérieures	
Salle des fêtes Vin d'honneur/réunions/Repas Forfait WE 2 jours Bal/fest noz Spectacle Sonorisation Scène Cuisine (forfait applicable à la location)	 145€ 145€ 145€ 40€	avec chauffage GRATUIT 220€ 220€ 220€ GRATUIT GRATUIT 50€
Cantine Soirées à but non lucratif (réunions, repas,...) Soirées à but lucratif	 60 €	 GRATUIT 145 €
Salle multifonctions Soirées à but non lucratif (communales) Soirées à but lucratif Associations communales Associations ou organismes à vocation caritative Associations Centre Morbihan Communauté Autres associations extérieures	 200€ 200€ 230€ 360€	 GRATUIT Les associations communales disposent gratuitement, une fois par an, d'une salle selon leur choix.
Photocopies		
Noir & blanc A4 A4 recto verso A3 A3 recto verso	 0,25€ 0,35€ 0,40€ 0,45€	
Couleur A4 A4 recto verso A3 A3 recto verso	 1,00€ 1,75€ 1,75€ 2,00€	
Cantine scolaire		
Repas Enfant	3,30€	
Repas Adulte	5,16€	

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2024 suite

La commission finance du 21 novembre 2023 propose d’adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Terrain de camping municipal (par nuit)	
Taxe de séjour / personnes / nuit (exonération -18 ans)	établi par Centre Morbihan Communauté
Adulte	2,00€
Enfant (moins de 12 ans)	1,30€
Camping-car ou véhicule aménagé	5,00€
Véhicule (non aménagé)	2,00€
Tente	1,50€
Caravane	2,00€
Branchement électrique	
Tarif été (du 1 ^{er} mai au 30 sept)	4,50€
Tarif hiver (du 1 ^{er} oct au 30 avril)	9,00€
Electroménager / cuisinette	10,50€
Douche non campeur	4,00€

Infos communales

RECENSEMENT

Le recensement de la population est organisé et contrôlé par l’INSEE (Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques) et préparé et réalisé par les communes.
Pour Guéhenno, le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Le recensement de la population permet de :
-déterminer a population légale ;
-décrire les caractéristiques de la population et des logements.
Le recensement de la population est obligatoire, confidentiel et déclaratif. Les informations recueillies ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Seules les personnes habilitées et tenues au secret professionnel peuvent accéder aux réponses. Toutes les statistiques produites sont anonymisées.
Il est très important de répondre au recensement car des chiffres du recensement découle la participation de l’Etat au budget de la com-mune. Par ailleurs, la connaissance précise de la population permet d’ajuster l’action publique aux besoins des populations.
Les agents recenseurs qui ont été nommés pour les opérations de collecte sont Maryline Bourgeois et Jacqueline Rouaud qui ont déjà effectuées ces missions par le passé. Elles seront munies d’une carte attes-tant de leur fonction. Elles rapporteront ces informations au coordonnateur communal, Caroline Vila, chargé de la mise en œuvre de l’enquête.
L’INSEE recommande pour les logements facilement identifiables de rendre réponse par Internet par la notice qui sera déposée par les agents recenseurs (plus simple, rapide et écologique). Cette notice com-prend un code d’accès, un mot de passe et un identifiant qui permettent de se connecter directement aux questionnaires. Pour les autres logements ou ceux qui ne peuvent pas rendre réponse par Internet, un questionnaire papier sera à compléter.
Nous comptons sur l’ensemble des habitants pour réserver un accueil bienveillant aux agents recenseurs et répondre aux opérations de collecte.
Si vous avez des doutes ou des interrogations, n’hésitez pas à contacter la mairie de Guéhenno.



Maryline BOURGEOIS et Jacqueline ROUAUD

Vente de bois

Bois de chauffage à vendre (chêne coupé en 1m). Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie.

Numérotation des habitations

Il reste encore de nombreuses plaques de numérotation de maison en mairie qui n’ont pas été récupérées par leurs propriétaires (Châteauneuf, La Ville Gourdan, Kermel, ...). Si vous avez un doute sur la numérotation de votre habitation, n’hésitez pas à contacter la mairie au 0297422989. La numérotation des habitations est utile aux services de secours, postaux, de livraison et également pour les opérations de collecte du recensement. Merci de votre compréhension.

Fermeture mairie

La mairie et l’agence postale communale seront fermées samedi 10 février 2024 et fermeront à 16h30 le mardi 13 février2024.
Merci de votre compréhension.



Infos intercommunales

Nouveau tarif redevance incitative

A compter du 1er janvier 2024les tarifs de la redevance incitative pour les particuliers seront les suivants :

Forfait	Foyers	dépôts d’ordures ménagères inclus	passages en déchèterie inclus	Montant annuel
1	1 personne	26	6	130€
2	2 personnes	36	9	212€
3	3 personnes et plus	52	12	303€

Pour plus d’information vous pouvez consulter le site internet de Centre Morbihan Communauté ou contacter le service déchets situé 27 Rue de Renne à Saint Jean Brévelay par téléphone au 02-97-60-43-42.

